

## Compte rendu de la réunion du Comité paritaire ÉHDAA (8-9.04) tenue le 18 mars 2026 aux bureaux du Syndicat de l'enseignement du Saguenay

**Présences :** Amélie Claveau, Marie-Ève Bouchard, Christine Gilbert, Véronique Duchesne, Andrée-Anne Gagnon, Karyne Thibodeau, Mélanie Girard (direction), Myriam Lévesque, Audrey Charbonneau, Carl Germain et Isabelle Langlois (secrétaire)

**Absence :** Isabelle Blanchette

### ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour \*
3. Lecture et acceptation du compte rendu du 5 février 2026\*
4. Mesures liées aux conditions de travail
5. Critères annexe 49 au primaire
6. Chantier analyse des services spécialisés du secondaire
7. Critères d'attribution du personnel de soutien TES (phase 1)
8. Comité recrutement pour les professionnels
9. Autres sujets
  - 9.1 Enseignants ressources
  - 9.2 Centre jeunesse

### 1. MOT DE BIENVENUE

Mme Thibodeau souhaite la bienvenue aux membres.

### 2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté en ajoutant les points suivants :

- Enseignants ressources
- Centre jeunesse

### 3. LECTURE ET ACCEPTATION DU COMPTE RENDU DU 5 FÉVRIER 2026

**Suivis :**

#### Compte rendu du 21 octobre 2025 - 6. Service FOCUS

Le SES demande un suivi du service Focus. Mme Thibodeau mentionne que ce sont environ 270 élèves qui ont bénéficié du service FOCUS depuis le début du projet pilote. Le SES s'informe s'il était pertinent d'avoir deux équipes pour déployer le service. Mme Thibodeau précise qu'une analyse est à venir.

#### 8. Démarche d'admission des services spécialisés

M. Germain a informé le comité à la dernière rencontre d'une situation et désire que ce soit nommé au compte rendu. Il mentionne que les élèves qui en sont à leur deuxième fois en secondaire 2 ne font pas d'efforts et attendent seulement d'avoir 15 ans afin d'aller en FMSS. Il demande si un service adapté à eux serait possible. Mme Thibodeau précise que c'est toujours du cas par cas, mais qu'il faudra s'y pencher.

## **9. Annexes de la convention en consultation pour le comité EHDA**

Le SES informe le CSS que sa Fédération a déjà fait cet exercice. La partie syndicale apportera le document lors d'une table de travail.

### **4. MESURES LIÉES AUX CONDITIONS DE TRAVAIL**

Mme Thibodeau informe le comité que les trois mesures liées aux conditions de travail sont reconduites jusqu'en 2028. Pour la mesure en soutien à la composition de la classe (annexe 49), l'indice de défavorisation n'est plus pris en compte dans les critères de répartition. Pour le soutien à l'intégration au secondaire, le SES rappelle de s'assurer que les ressources soient données pour le premier cycle.

### **5. CRITÈRES ANNEXE 49 AU PRIMAIRE**

La partie syndicale demande à ce que le CSS fasse un rappel que les écoles peuvent faire plus d'une demande. Le CSS fera un rappel aux directions. De plus, le SES mentionne que les enseignants pensent que s'ils font une demande elle sera automatiquement acceptée, ce qui cause de fausses attentes. Mme Thibodeau présente le formulaire de demande. Il est proposé d'ajouter « Selon le contexte » pour la séparation des classes cycles au 1<sup>er</sup> cycle. Le formulaire sera envoyé à la fin avril aux directions.

### **6. CHANTIER ANALYSE DES SERVICES SPÉCIALISÉS DU SECONDAIRE**

Le Centre de services scolaire rappelle que le chantier pour analyser les services spécialisés du secondaire a débuté l'an dernier. Une analyse a été faite et des enjeux sont ressortis. Il y a un livrable par service et chaque service se déploie en deux volets, soit l'un organisationnel et l'autre pédagogique. Mme Thibodeau présente un tableau de bord. En réponse à la question du Syndicat, le CSS mentionne que les enseignants ont été consulté via leur direction.

### **7. CRITÈRES D'ATTRIBUTION DU PERSONNEL DE SOUTIEN TES (PHASE 1)**

Mme Thibodeau détaille les critères de répartition pour le soutien direct à l'élève pour l'année 2026-2027. Elle explique le fonctionnement d'attribution des ressources, soit selon les besoins des élèves. Le SES amène une préoccupation qu'une ressource attribuée à un élève avait été utilisée pour palier un autre besoin. Mme Lévesque confirme que c'est arrivé et demande qui informer si la situation se présente. Mme Thibodeau précise d'en informer la direction et si la personne n'est pas à l'aise de le faire, de le mentionner à son syndicat. Le SES souligne que si certains secteurs fragiles sont connus, qu'il serait important de prévoir les effectifs.

### **8. COMITÉ RECRUTEMENT POUR LES PROFESSIONNELS**

Un comité recrutement pour les professionnels a été mis en place afin de trouver des solutions pour combler les postes vacants. Des capsules vidéo ont été faites. Cela a contribué à l'engagement d'une psychologue et d'une psychoéducatrice.

## **9. AUTRES SUJETS**

### **9.1 Enseignants ressources**

Le Syndicat dénonce une situation en lien avec l'annexe 4 qui stipule qu'un enseignant ressource ne peut être libéré de sa tâche à plus de 50 %, alors que dans une école secondaire certains enseignants ressources sont à 100 %. Dans le cas, où cette situation se reproduit dans l'année 2026-2027, le SES déposera un grief. Le Centre de services propose de tenir une rencontre avec les services éducatifs, les ressources humaines et le SES pour en discuter.

### **9.2 Centre jeunesse**

Le SES informe le CSS que tout semble bien aller au Centre jeunesse depuis que la cote a priori est prise en compte. Aussi, Mme Julie Langevin est très présente et contribue beaucoup au fait que ça aille bien. Mme Thibodeau accueille et transmettra l'information aux personnes concernées.

Marie-Eve Bouchard, conseillère syndicale